



Vente d'un véhicule à deux roues

Par **alainsavoie757**, le **22/11/2010** à **22:59**

Bonjour,rnrnBonjour,rnrnVoici mon problème :rnrnParticulier, j'ai vendu un cyclomoteur de 49 cm3 le mardi 26 octobre à un autre particulier. Ce véhicule était en bon état général et de marche. Véhicule acheté neuf en 2007, vendu avec un kilométrage de 8000 km. Vendu avec la copie de toutes les factures d'entretien.rnrnL'acheteur m'a téléphoné il y a quelques jours pour me signaler que les vitesses passent mal alors qu'il n'a effectué que quelques km avec le véhicule. Il veut donc annuler la vente ou le faire expertiser à mes frais et que je règle le montant des réparations.rnrnIl me menace de faire jouer la "garantie vices cachés".rnrnQu'en pensez vous?rnrnMerci pour votre réponse.rnrnMeilleures salutationsrnrnalain GAGNIEU

Par **mimi493**, le **22/11/2010** à **23:11**

Il doit prouver le vice caché donc doit faire expertiser le véhicule.rnrnL'usure normale, même s'il n'a pas roulé, n'est pas un vice caché

Par **alainsavoie757**, le **14/01/2011** à **14:06**

bonjour!rnrnMerci beaucoup, avec un peu de retard, pour la réponse!rnrnIl semblerait que mon "acheteur" se soit calmé! Je n'ai plus de nouvelles.....affaire à suivre!rnrnamicalementrnrnalain